Image not found or type unknown

# Responsabilité employeur sur parking

Par **emmi**, le **24/01/2019** à **23:40**

Bonjour,

La gouttière du parking découvert de mon employeur est tombée sur mon véhicule personnel et a cassé mon rétroviseur. Initialement d'accord avec sa responsabilité, une fois devant le devis présenté à sa demande, mon employeur nie aujourd'hui sa responsabilité et m'indique que pour que la gouttiere ne serait pas tombée si on ne l'avait pas arrachée. Il refuse de prendr3 en charge les frais. Quels sont mes recours ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/01/2019** à **09:06**

Bonjour,

Il aurait fallu qu'il commence par faire la déclaration à son assurance, en plus si la gouttière a été arrachée ce n'est sûrement pas par vous..

Je vous conseillerais de faire la déclaration à votre assurance automobile pour activer la garantie défense-recours même si vous n'êtes couvert que pour la garantie responsabilité civile et pas pour les dommages subis par le véhicule ou avec franchise...

Par **emmi**, le **15/02/2019** à **06:51**

Bonjour Monsieur,
Je pense suivre votre conseil merci.
Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés